Déclaration préalable
Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.
Pour les déclarations portant sur des aménagements non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 16703.
Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes bien immobiliers ».
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante…) ou un changement de destination soumis à simple déclaration[1].

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 0 2 7 4 2 6 2 5 A 0 0 2 7
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie
le 05/05/2025

Sonia MIKOLAJCZYK,
Maire

Mairie de NEAUFLES-ST-MARTIN (Eure)

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :
☒ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

Le terrain

Localisation du (ou des) terrain(s)

ⓘ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 59 Voie : alexandre laurent

Lieu-dit :

Localité : Neaufles Saint Martin

Code postal : 2 7 8 3 0

À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

Nature des travaux envisagés

☐ Nouvelle construction

☑ Travaux ou changement de destination[5] sur une construction existante

☐ Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Ouverture sur le cote d'une piece afin de pouvoir mettre ne porte de service